

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE CLÔTURE DE LIQUIDATION DE LA SAS 2F BATIMENT

2F BATIMENT, RCS : 842 595 504

Date : 15/01/2025

Heure : 14.00h

Lieu : 22 Bis rue de fenouillet 31140 Saint Alban

Président de séance : FATMI FOUZI

Associée : FATMI SORAYA

Convoqués : L'actionnaire de la société a été convoquée conformément aux statuts et aux dispositions légales en vigueur Mme FATMI SORAYA.

ORDRE DU JOUR

1. Examen du rapport final de liquidation.
2. Approbation des comptes de liquidation et du boni de liquidation.
3. Clôture définitive de la liquidation et radiation de la société.
4. Questions diverses.

DÉLIBÉRATIONS

Premier point : Examen du rapport final de liquidation

Le liquidateur, FATMI FOUZI, présente à l'assemblée générale le rapport final de liquidation, détaillant l'ensemble des opérations réalisées depuis le début de la procédure de liquidation jusqu'à ce jour. Il est précisé que :

- Toutes les dettes sociales ont été réglées.
- Les créances ont été recouvrées dans leur totalité.
- Les actifs restants ont été liquidés.
- Aucun passif n'est resté impayé.

Le liquidateur indique que la liquidation a été réalisée dans le respect des délais et des procédures légales et statutaires.

Deuxième point : Approbation des comptes de liquidation et du boni de liquidation

Après lecture du rapport final, l'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes de liquidation, constatant un boni de liquidation de zéro euro.

Troisième point : Clôture définitive de la liquidation et radiation de la société

Après approbation des comptes de liquidation et de l'affectation du boni, l'assemblée générale décide, à l'unanimité, de procéder à la clôture définitive de la liquidation de la société.

L'assemblée autorise le liquidateur à accomplir toutes les formalités nécessaires à la radiation de la société du registre du commerce et des sociétés (RCS), en particulier la demande de radiation auprès du greffe du tribunal de commerce.

Quatrième point : Questions diverses

Aucune question diverse n'a été soulevée par les actionnaires.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il n'y ayant plus d'autres points à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h30.

Fait à Toulouse, le 15/01/2025.

Le Président de séance
FATMI FOUZI

